



Ville d'Angoulême
Extrait du registre des délibérations

Aides à projet au profit des actions culturelles

DE20191217_26

Conseil municipal du 17 décembre 2019

Rapporteuse :
Elisabeth LASBUGUES

Télétransmise à la Préfecture le 19 DEC. 2019
Affichée le 18 décembre 2019

L'an deux mille dix neuf, le dix sept décembre à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 3 décembre 2019

Membres présents :

M. Xavier BONNEFONT, Mme Stéphanie GARCIA, M. Vincent YOU, M. Philippe VERGNAUD, M. François ELIE, Mme Elise VOUVET, M. Joël GUITTON, Mme Isabelle LAGRANGE, M. Patrick BOURGOIN, Mme Véronique DE MAILLARD, M. Pascal MONIER, Mme Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Mme Elisabeth LASBUGUES, M. Denis DEBROSSE, M. Gérard MARQUET, M. Laïd BOUAZZA, Mme José BOUTTEMY, M. Jean-Pol GATELLIER, Mme Martine FRANCOIS-ROUGIER, Mme Véronique ARLOT, M. Gilbert PIERRE-JUSTIN, Mme Valérie DUBOIS, M. Jean-Philippe POUSSET, M. Murat OZDEMIR, Mme Samantha BOURGOGNE, M. Guillaume CHUPIN, Mme Michèle LACROIX-FAYE, M. Patrick LEMAIRE, M. Kader BOUAZZA, M. Jean-Paul PAIN, M. Jacky BOUCHAUD, Mme Françoise COUTANT

Etaient absent(e)s :

Mme Danielle CHAUVET, M. Rabah ACHARKI, Monsieur Gérard DESAPHY

Ont donné procuration :

- Mme Anne-Sophie BIDOIRE à M. Jean-Philippe POUSSET
- Mme Elisabete SERRALHEIRO à M. Patrick LEMAIRE
- Mme Cécile MACULA à M. Gilbert PIERRE-JUSTIN
- Mme Noura LAÏRI à Mme Valérie DUBOIS
- M. Arnaud JUIN à Mme Michèle LACROIX-FAYE
- Mme Brigitte RICCI à Mme Françoise COUTANT
- M. Philippe LAVAUD à M. Jean-Paul PAIN
- Mme Catherine PEREZ à M. Kader BOUAZZA

Certifié exécutoire
Pour le Maire,
La Responsable du service
Assemblées
Catherine ALLARD

Président de séance : M. Xavier BONNEFONT

Secrétaire de séance : M. François ELIE

Aides à projet au profit des actions culturelles

Développement des Arts et de la Culture
id : 2818

Conseil municipal
17 décembre 2019

26

Rapporteure : Elisabeth LASBUGUES

De nombreux acteurs locaux s'engagent chaque année pour favoriser l'animation culturelle du territoire de la ville et sollicitent, dans ce cadre, un soutien financier de la collectivité.

L'analyse des différentes demandes de subventions nous permet de retenir les projets ci-dessous eu égard de leur pertinence et de leurs retombées pour le rayonnement et l'attractivité d'Angoulême.

Association GERMA – Amis des Musées

Dans le cadre d'une action de sensibilisation des publics les plus éloignés de la Culture, l'association GERMA – Amis des Musées souhaite organiser 3 visites contées autour de l'œuvre d'Etienne-Bathélémy GARNIER : « La consternation de la famille de Priam après la mort d'Hector ».

Ces animations, organisées en collaboration avec le Collectif Solidarité Ma Campagne, permettront de raconter l'histoire de la guerre de Troie et ses conséquences d'une manière ludique et adaptée au public visé.

A travers de la découverte de cette œuvre, il s'agit aussi de faire venir au Musée des personnes qui ne seraient pas venues spontanément.

Pour mener à bien ce projet, l'association sollicite une subvention de 500 euros auprès de la collectivité pour un budget total de 600 euros.

Association Incartade Music

Cette jeune association souhaite mettre en avant la vitalité de la scène musicale angoumoisine par la réalisation du clip : « Nefarious Game » du groupe Incartade.

Réalisé en Charente, ce clip devrait être diffusé la première fois à la fête de la MJC Rives de Charente à l'occasion de l'ouverture d'une nouvelle salle en janvier 2020.

Pour mener à bien ce projet, l'association sollicite une subvention de 250 euros auprès de la collectivité pour un budget total de 1 000 euros.

Association Atelier de la danse

19 danseurs de l'association Atelier de la danse ont été sélectionnés pour participer au concours « WOD » (World of Danse) qui aura lieu à Cenon le 7 décembre 2019.

Pour mener à bien ce projet, l'association sollicite une subvention de 690 euros auprès de la collectivité pour un budget total de 1 944 euros.

La French Cinema Week

La French Cinema Week, premier festival du film francophone de New-York, s'est tenue du 12 au 14 novembre dernier. Inspiré et soutenu par le Festival du Film Francophone d'Angoulême, la French Cinema Week souhaite faire connaître aux 1,2 millions de cinéphiles new-yorkais dont 92 000 sont francophones les films francophones originaux parmi lesquels celui de Marie-France Brière, cofondatrice du FFA, qui reprend sous forme documentaire l'histoire de New-York quand elle se nommait « Nouvelle Angoulême ».

Pour mener à bien ce projet, la French Cinema Week sollicite une subvention de 5 000 euros auprès de la collectivité.

Considérant les objectifs poursuivis par ces partenaires, la Ville d'Angoulême envisage de soutenir ces initiatives à vocation culturelle pour un montant total de 6 100 euros.

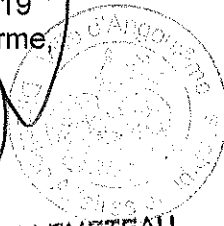
Au regard des éléments exposés, il vous est proposé :

- d'octroyer des subventions dans les conditions suivantes :
 - 500 euros au profit de l'Association GERMA – Amis des Musées pour son projet « Action envers des publics éloignés de la culture »
 - 250 euros au profit de l'Association Incartade Music pour son projet « Réalisation d'un vidéoclip et fête de lancement »
 - 350 euros au profit de l'Association Atelier de la Danse pour son projet « World Of Danse »
 - 5 000 euros au profit de la French Cinema Week pour son projet éponyme
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'application de la présente délibération
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, adopte la proposition de la rapporteure.

Fait et délibéré au Conseil Municipal ledit jour
17 décembre 2019

Pour extrait conforme,
P/Le Maire,
l'Adjoint


Pour le Maire,
Anne-Laure WILLAMMEZ-GUILLEMETEAU
Adjointe déléguée
Solidarité - Famille
Personnes âgées

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal administratif de Poitiers peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération du Conseil municipal pendant un délai de 2 mois commençant à courir à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- 2 mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale.

